

ADMINISTRATION COMMUNALE DE 4837 BAELEN
ARRONDISSEMENT DE 4800 VERVIERS - PROVINCE DE 4000 LIEGE
Séance publique du CONSEIL COMMUNAL du lundi 11 mars 2024,
à 20H15, à la maison communale de Baelen.

Présents : M.FYON, Bourgmestre Président ;
A.SCHEEN, R.MEESSEN, A.BECKERS, Echevins ;
F.CROSSET, Présidente du C.P.A.S. (voix consultative) ;
N.THÖNNISSEN, A.DEROME, J.P.AREND, M.L.CREUTZ, C.BOURS,
M.SLEPSOW-DERICHES, F.MASSENAUX, D.TRIBELS, P.CRUTZEN,
J.NICOLL et S.HABETS, Conseillers ;
C.PLOUMHANS, Directrice générale.

Objet : Renouvellement de la Commission locale de développement rural (CLDR) -
Désignation des membres du quart communal et des membres effectifs et
suppléants - Décision.

Le Conseil,

Revu sa délibération du 12 mars 2007 par laquelle il décidait de constituer une CLDR (Commission locale de développement rural) afin de réaliser le PCDR (Programme communal de développement rural) et en désignait les membres ;

Revu sa délibération du 16 avril 2007 par laquelle il répartissait les membres de la CLDR entre effectifs et suppléants et en arrêtait le règlement d'ordre intérieur ;

Revu sa délibération du 18 février 2013 par laquelle il décidait de renouveler la CLDR et en désignait les membres ;

Revu sa délibération du 17 décembre 2018 par laquelle il décidait de renouveler la Commission locale de développement rural, renommée 4837 en actions, et chargeait le Collège de procéder à un appel public aux candidats ;

Vu le nouveau règlement d'ordre intérieur de la CLDR approuvé par le Conseil communal le 14 mars 2022 ;

Vu l'article 5 du règlement d'ordre intérieur de la CLDR stipulant que la présidence est assurée par le Bourgmestre de la Commune ou son représentant ;

Considérant que Monsieur le Bourgmestre a désigné Madame Audrey Beckers pour assurer la présidence de la CLDR ;

Vu l'article 6 du règlement d'ordre intérieur de la CLDR relatif à la composition de la CLDR ;

Vu la publication d'un dossier sur la participation citoyenne dans le bulletin communal n°434 de mai-juin 2023 ;

Vu la diffusion d'une toute boîte sur le territoire communal en mai 2023 invitant les citoyens aux consultations citoyennes ;

Vu les soirées d'information citoyennes organisées les 12 et 21 juin 2023 à Baelen et le 14 juin 2023 à Membach ;

Vu la diffusion d'une toute boîte sur le territoire communal en février 2024 appelant les citoyens à rejoindre la CLDR ;

Vu qu'à la clôture des candidatures, le 27 février 2024, 17 citoyens s'étaient portés candidats ;

Vu que les 17 candidatures proposées ont été analysées par la FRW (Fondation Rurale de Wallonie) ;

Considérant que, conformément à l'article 7 du règlement d'ordre intérieur de la CLDR, la composition de la CLDR est de la compétence du Conseil communal ;

Considérant que, conformément à l'article 11 du règlement d'ordre intérieur de la CLDR, l'ensemble des membres, effectifs et suppléants, sont convoqués de plein droit aux réunions de la Commission et y ont les mêmes prérogatives dont notamment le droit de vote ;
Sur proposition de la FRW ;

Par x voix pour, x voix contre et x abstentions, décide de renouveler la CLDR et de la constituer comme suit :

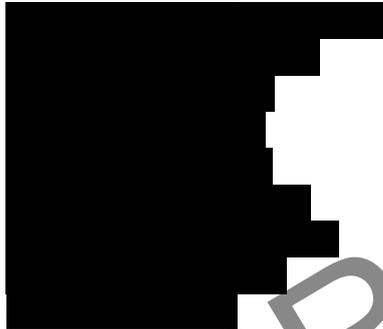
- Pour le quart communal :

Membres effectifs :

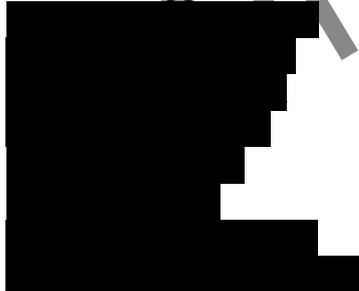
- SCHEEN Arnaud
- BECKERS Audrey
- THONNISSEN Nathalie
- MASSENAUX Fabrice

- Pour la population :

Membres effectifs :



Membres suppléants :



Un extrait de la présente délibération sera transmis à Monsieur Stany Noël, FRW Haute Ardenne, rue Géréon 3 à 4950 Faymonville, à Madame Bernadette Franck, Service Public de Wallonie, Direction générale opérationnelle Agriculture, ressources naturelles et Environnement, Service extérieur de la Direction du Développement Rural, chaussée de Liège 39 à 4500 Huy, ainsi qu'à Madame Céline Tellier, Ministre wallonne de l'Agriculture et de la Ruralité.

Par le Conseil,

La Directrice générale,
C. PLOUMHANS

Le Bourgmestre,
M. FYON

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,
C. PLOUMHANS

Le Bourgmestre,
M. FYON